

Bulletin municipal 2021

Découvrez les vœux 2021
de Sylvie Schneider et
de l'équipe municipale
sur le site internet de
la commune :

www.sainte-helenedulac.com



**L'équipe
municipale**



4

Budget



6

Travaux



7

Vie Scolaire



8

Environnement



10

Économie



14

Infos



18

Vie Associative



20

Cher(e)s habitant(e)s de Sainte Hélène du Lac

L'année 2020 si singulière, où nous avons eu à affronter une pandémie, est terminée.

Je souhaite tout d'abord avoir une **pensée particulière pour toutes les personnes qui nous ont quitté, pour toutes celles et ceux qui ont perdu un proche cette année** car les conditions de deuil ont été encore plus difficiles et douloureuses.

Nous avons pu constater que le pays mais également le monde n'était pas préparé à affronter ce risque sanitaire et il faudra en tirer les leçons dans l'avenir pour une meilleure anticipation.

Même si cette année a été très éprouvante pour nous tous, **j'espère qu'elle nous rendra plus forts, réfléchis, plus respectueux de la nature, et plus humble.**

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, **le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale** que je vous proposais. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble être la reconnaissance du travail accompli sous les deux précédents mandats.

La nouvelle équipe avec sept nouveaux conseillers a pu véritablement se mettre en place le 26 mai avec l'élection du maire et des adjoints. Dans l'intervalle c'est le maire et adjoints du conseil municipal précédent qui ont assuré la gestion de la période de confinement. **Je remercie tous les élus qui ont été présents dans cette période mais aussi les habitants qui se sont mobilisés pour nous apporter de l'aide.** La solidarité a heureusement fonctionné, et au niveau local des actions ont été mises en place.

La commune a néanmoins avancé en 2020 sur de nombreux projets. Un questionnaire aux habitants a permis de constater que vous appréciez l'information communale délivrée et que vous souhaitez qu'elle se développe. Des études sur les aménagements routiers, l'enfouissement de réseaux, sont lancées et j'espère que certains travaux pourront commencer en 2021. **Nous poursuivons notre effort en matière de transition écologique** avec une étude de faisabilité pour équiper de panneaux photovoltaïques les toits de bâtiments communaux. Les travaux de la salle polyvalente ont malheureusement pris du retard dans ce contexte difficile, l'ouverture de la nouvelle salle est maintenant prévue pour la fin avril 2021.

En cette année 2020 nous nous sommes recentrés sur l'essentiel tout en appréciant notre chance d'être confiné dans **un village riche de sa nature et de sa tranquillité**, mais nous avons été privés du plaisir d'être ensemble lors des événements festifs et associatifs qui rythment notre vie.

La cérémonie traditionnelle des vœux ne pouvant se tenir en présentiel cette année, vous pouvez visionner la vidéo que nous avons réalisé pour cette occasion sur le site internet de la commune.

Je souhaite que nous retrouvions ces moments de convivialité, d'échanges et du bonheur partagé d'être ensemble.

J'en terminerai par **des mots d'espoir** à l'aube de cette nouvelle année, des **vœux de santé** qui n'auront jamais trouvé autant de résonance dans nos esprits, **mais aussi de prospérité et de bonheur**, je ne doute pas qu'avec la vaccination l'horizon s'éclaire rapidement.

Je vous souhaite une joyeuse année 2021. Bonne lecture.

Sylvie Schneider
Maire de Sainte-Hélène du Lac



Colis de Noël

Chaque année, nos Aînés de plus de 75 ans, se voient offrir de la part de Sylvie Schneider, Maire de Sainte-Hélène du Lac et de tous les Membres du Conseil, le colis de Noël.

Cette tradition, toujours accueillie avec un vif succès, précède et annonce les fêtes de fin d'année.

Le colis est choisi avec le plus grand soin par les Membres de la Commission Sociale qui ont, pour unique intention, de faire plaisir et de se renouveler.

Plus que jamais, nous l'espérons garni de produits savoureux et de grande qualité.

Malgré le contexte sanitaire et en respectant scrupuleusement les gestes barrière, Madame le Maire et les Membres de la Commission Sociale se sont mobilisés pour remettre personnellement les colis, au domicile des Bénéficiaires, le vendredi 18 et le samedi 19 décembre 2020.

En cette période de crise sanitaire et de Noël, il nous a semblé primordial de renforcer notre soutien, notre présence et notre solidarité auprès de nos Aînés et de maintenir ce lien privilégié.

Nous savons combien cette Population peut, davantage, souffrir d'isolement et de solitude.

Ce fut un moment de plaisir partagé marquant notre volonté de préserver et de multiplier nos actions de proximité surtout envers les plus vulnérables.

18/19 DÉCEMBRE 2020



Pour cette année 2020 et avec un nouveau confinement débuté fin octobre la cérémonie de commémoration du 11 novembre a été très réduite.

Néanmoins la commune a tenu à maintenir une cérémonie avec, comme préconisé par la préfecture, un maximum de 6 personnes présentes. Seuls Mme le Maire et les adjoints ont ainsi participé à cette cérémonie.

Suite au départ d'Annick BERTHET-RAMBAUD après 21 ans de bons et loyaux services nous avons le plaisir d'accueillir **Estelle ROUX**, qui nous a rejoint mi-juin 2020.

Nous souhaitons une belle et longue retraite à Annick.



Estelle ROUX

18 DÉCEMBRE 2020

Noël des enfants

Le vendredi 18 Décembre 2020, malgré le contexte sanitaire actuel, Sylvie Schneider, Maire de Ste Hélène du Lac, soutenue dans cette initiative par les Membres du Conseil, a tenu à organiser la traditionnelle venue du Père Noël.

Nous avons donc pu, dans le strict respect des règles sanitaires, accueillir le Père Noël, confortablement installé dans la salle du Conseil et prêt à partager un moment privilégié avec chaque enfant. A tour de rôle, les enfants, particulièrement disciplinés, sont allés saluer leur Idole. Ainsi, près de 80 enfants St Hélénots étaient attendus pour retrouver le Père Noël et recevoir de sa part les premiers cadeaux et friandises qui ont contribué à faire patienter les enfants jusqu'au 25 Décembre.

Nous savons combien ces moments de fête et de convivialité ont été très rares cette année. Nous sommes donc très fiers d'avoir pu maintenir ce rendez-vous annuel très attendu par les enfants. Leurs sourires, leur émerveillement et leurs remerciements ont été notre plus belle récompense. Le Père Noël est reparti enchanté de ses nombreuses rencontres. Il se dit même qu'il reviendra volontiers l'année prochaine, en espérant que nous pourrions, tous, familles et enfants, à nouveau nous retrouver pour assister au traditionnel spectacle de Noël, lui-même organisé par la Commune.

Palmarès des maisons fleuries

13 JUILLET 2020

Le jury pour l'attribution du prix récompensant les maisons fleuries s'est réuni le 13 Juillet 2020. Dans les hameaux visités une ou plusieurs maisons ont été récompensées.

Chef-Lieu

- CARRET Lucienne
- DENTROUX Reine
- LOVET Céline
- MAUCONDUIT Françoise
- PACHOUD Josette

La Remarde

- BERTHET-RAMBAUD Annick
- BERTHET-RAMBAUD Lisette
- CESARI Marie

Le Pichat

- BORDENAVE Michèle
- MOLLOT Sylvie
- REGOTTAZ Suzanne

Galloux

- JOURDE Nicole
- GARRET Michel

Le Touvet

- BREUVARD Philippe

Grange Maréchal

- CHRISTIN Bernadette
- TISSOT Aline

L'Équipe municipale

mise en place le 26 mai 2020

MAIRE

Sylvie SCHNEIDER



- Déléguée au conseil communautaire
- Déléguée à Métropole Savoie
- Déléguée au regroupement pédagogique (RPI Ste Hélène, Laissaud, Les Mollettes)
- Membre titulaire de la commission Impôts de Cœur de Savoie
- Membre à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Cœur de Savoie
- Membre de la commission Transition énergétique - plan climat de Cœur de Savoie
- Membre de la commission Développement économique de Cœur de Savoie
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres de Cœur de Savoie

1^{ER} ADJOINT

André MOLLARD



- Chargé des **travaux ; Voiries Bâtiments publics, réseaux**
- Membre de la commission Budget - Finances
- Membre de la commission Urbanisme
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Délégué au SIAE (Syndicat des Eaux de Chamoux sur Gelon)
- Membre de la commission d'appel d'offres du SIAE

2^{ÈME} ADJOINT

Emmanuel COUX



- Chargé du **budget, des finances** et de la **communication citoyenne**
- Délégué suppléant au conseil communautaire
- Délégué suppléant à Métropole Savoie
- Délégué à la Commission Finances de Cœur de Savoie
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Membre suppléant de la commission Impôts de Cœur de Savoie
- Membre suppléant de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Cœur de Savoie
- Membre de la commission Finances de Cœur de Savoie

3^{ÈME} ADJOINT

Daniel BERTHET



- Chargé de l'**urbanisme** et de l'**environnement**
- Membre de la commission Budget - Finances
- Membre de la commission Travaux, voirie, bâtiments publics, réseaux
- Membre titulaire de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission Milieux naturels - Gemapi de Cœur de Savoie

4^{ÈME} ADJOINT

Martine FIAMENGHI



- Chargée de l'**action sociale** et de la **vie éducative et scolaire, des cérémonies, des maisons fleuries**
- Déléguée au regroupement pédagogique (RPI Ste Hélène, Laissaud, Les Mollettes)
- Membre de la commission Budget - Finances

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Patrick BATTARD



- Membre de la commission Vie scolaire, jeunesse
- Membre de la commission Travaux, voirie, bâtiments publics, réseaux
- Délégué suppléant au SISARC (Syndicat Mixte Isère et Arc en Combe de Savoie)
- Membre de la commission Tourisme de Cœur de Savoie

Jérôme DONZEL



- Membre de la commission Environnement, développement durable et transition écologique
- Membre de la commission Travaux, voirie, bâtiments publics, réseaux
- Délégué suppléant au SIAE (Syndicat des Eaux de Chamoux sur Gelon)
- Membre de la commission Agriculture - forêt de Cœur de Savoie

Jérôme FEITH



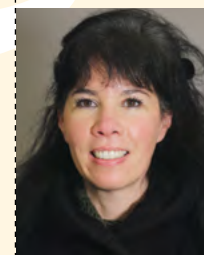
- Membre de la commission Environnement, développement durable et transition écologique
- Membre de la commission Affaires sociales
- Membre de la commission Maisons fleuries
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Délégué suppléant au regroupement pédagogique (RPI Ste Hélène, Laissaud, Les Mollettes)

Thérèse JONGMANS



- Membre de la commission Communication citoyenne
- Membre de la commission Environnement, développement durable et transition écologique
- Membre de la commission Vie associative - cérémonies
- Membre de la commission Mobilités - déplacements de Cœur de Savoie

Séverine LINETTE



- Membre de la commission Communication citoyenne
- Membre de la commission Affaires sociales

Céline LOVET



- Membre de la commission Affaires sociales
- Membre de la commission Travaux, voirie, bâtiments publics, réseaux
- Déléguée au SIAE (Syndicat des Eaux de Chamoux sur Gelon)
- Membre de la commission Petite enfance - jeunesse de Cœur de Savoie
- Membre de la commission Assainissement de Cœur de Savoie

Yves MOCELLIN



- Membre de la commission Urbanisme
- Membre de la commission Environnement, développement durable et transition écologique
- Membre de la commission Affaires sociales
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Membre de la commission Transition énergétique - plan climat de Cœur de Savoie

Henri MOLOT



- Membre de la commission Urbanisme
- Membre de la commission Travaux, voirie, bâtiments publics, réseaux
- Délégué suppléant au SIAE (Syndicat des Eaux de Chamoux sur Gelon)

Maelle STROOBANT



- Membre de la commission Communication citoyenne

Philippe VUAGNOUX



- Membre de la commission Budget - Finances
- Membre de la commission Environnement, développement durable et transition écologique
- Membre de la commission Vie scolaire, jeunesse
- Membre suppléant de la commission d'appel d'offres
- Délégué au Sibrecsa (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie)

Les comptes communaux de 2019

Les tableaux ci-dessous concernent l'exécution du budget 2019 (les comptes 2020 seront clôturés en mars 2021)

Les Dépenses

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Charges générales	258 184 €	261 258 €
Charges de personnel	238 449 €	244 480 €
Intérêts de remboursement des emprunts	15 886 €	14 147 €
Reversements de fiscalité	8 485 €	8 604 €
Fonds national de péréquation	18 349 €	20 018 €
Charges de gestion courante	85 760 €	93 083 €
Charges financières	15 886 €	14 147 €
Contribution syndicat et service incendie	25 992 €	24 346 €
Opération d'ordre entre section	46 941 €	15 875 €
TOTAL	713 932 €	695 959 €

Dépenses d'investissement

Opérations patrimoniales	12 156 €	13 004 €
Remboursements d'emprunt	44 894 €	46 983 €
Immobilisations incorporelles	6 074 €	4 660 €
Immobilisations corporelles	221 521 €	222 372 €
Immobilisations en cours	75 352 €	74 776 €
Opération d'ordre entre section	21 361 €	6 332 €
TOTAL	381 358 €	368 127 €

Les Recettes

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2018	Réalisé 2019
Redevances cantine et garderie	43 137 €	46 279 €
Taxes foncières et d'habitation	305 006 €	320 099 €
Taxes diverses	104 750 €	106 005 €
Attribution de compensation versée par CC Cœur de Savoie	381 091 €	381 090 €
Dotations et participations	11 652 €	6 521 €
Revenus des immeubles	15 292 €	14 914 €
Redevances et locations	13 301 €	14 671 €
Produits exceptionnels	25 329 €	9 602 €
Opération d'ordre entre section	21 361 €	6 332 €
TOTAL	920 919 €	905 513 €

Recettes d'investissement

Opérations patrimoniales	12 156 €	13 004 €
Dotations et TLE	138 753 €	138 065 €
Subventions Etat et Département	12 223 €	89 926 €
Reversement TVA	108 140 €	46 303 €
Opération d'ordre entre section	46 941 €	15 875 €
TOTAL	306 057 €	303 173 €

100 % CONNECTÉ

Notre site internet est maintenant 100 % mobile, 100 % accessible sur smartphone, tablettes...

Retrouvez 24/7 toutes les informations sur notre commune : www.sainte-helenedulac.com



Travaux de rénovation de la salle polyvalente



FÉVRIER 2020
Travaux de démolition



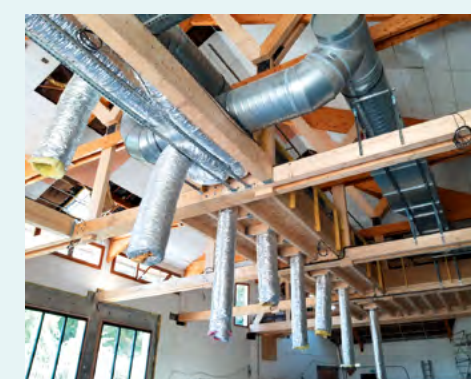
JUIN 2020
Pose de l'assure bois qui supportera le faux plafond

Comme prévu au planning initial des travaux ceux-ci ont bien commencé en janvier 2020. Tout s'est déroulé normalement jusqu'au 16 mars 2020 date à laquelle le chantier a été arrêté pour cause du confinement lié à la crise sanitaire du Coronavirus.

Le 11 mai 2020, dès la fin du confinement, les travaux ont repris mais en respectant le protocole élaboré par l'OPPBTP qui, entre autre, interdisait la co-activité dans une même zone.

De ce fait, le planning a dû être recalé à plusieurs reprises et avec beaucoup de difficultés.

La salle du Lac devrait être terminée fin janvier 2021 et accueillir les enfants qui déjeunent à la cantine.



AOÛT 2020
Gaines de ventilation au-dessus du faux plafond

Les travaux du restaurant scolaire devraient commencer en février 2021 pour se terminer fin avril 2021.

Nous souhaitons que tout se déroule normalement afin de pouvoir remettre en activité la salle courant mai 2021

Fontaine du cimetière



OCTOBRE 2020

Remplacement de la borne fontaine au pied du mur du cimetière.

Candélabres



NOVEMBRE 2020

Parking de l'école et de la salle polyvalente
Remplacement des candélabres avec boules par des éclairages à LEDs.

ÉTUDES & TRAVAUX Prévisions pour 2021

Chemin de La Chatelle

Les travaux de réfection du chemin de La Chatelle devraient se faire courant 2021.

Le Syndicat des Eaux de Chamoux profitera de cette reprise du chemin pour réaliser le changement de la conduite qui alimente La Chatelle.

Route de Carmintran

Reprise de la route de Carmintran (devant le château du Touvet) qui s'affaisse sur une quinzaine de mètres.

Traversée du Pognient

Reprise des études de l'aménagement de sécurité de la traversée du Pognient et par la même occasion envisager l'enfouissement des réseaux.

Le Pichat et Grange Maréchal

Etudes pour enfouissement des réseaux.

Chef-Lieu

Etudes pour mise en sécurité du centre bourg le long du cimetière de l'église.

Energie photovoltaïque

Nous envisageons la pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toits de : la mairie, de l'école et des locaux techniques. Une étude de faisabilité a été réalisée. Nous envisageons une installation sur 3 bâtiments, en fonction des possibilités.



RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

ÉCOLE MATERNELLE LES MOLLETES

► 3 classes : 84 élèves

- **Mme BOISSIÈRE**, directrice
classe PS-MS (14 PS/15 MS)
- **Mme PORTAZ** et **Mme BIENFAIT**
classes PS-MS (16 PS/12 MS)
- **Mme GIRAUD**
classes MS-GS (5 MS/22 GS)

Adresse postale :
Les Granges - 73800 LES MOLLETES
Téléphone : 04 79 28 90 59
Courriel : ce.0730323E@ac-grenoble.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAISSAUD

► 3 classes : 76 élèves

- **M. GUIGUE**
classes CE2-CM1 (25 élèves)
- **Mme HINSINGER**
classes CM1-CM2 (25 élèves)
- **Mme MANDAROUX**, directrice,
classe CM2 (26 élèves)

Adresse postale :
110 rue de la Mairie - 73800 LAISSAUD
Téléphone : 04 79 28 91 05
Courriel : ce.0730319A@ac-grenoble.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SAINTE-HÉLÈNE DU LAC

► 4 classes : 98 élèves

- **Mme MARTIN**
classe CP (21 élèves)
- **Mme AUBRY**, directrice
classes CP-CE1 (10 CP/13 CE1)
- **Mme EPP**
classes CE1-CE2 (15 CE1/9 CE2)
- **Mme BOYAT**
classes CE1-CE2 (12 CE1/12 CE2)

Adresse postale :
175 route du Colombier
73800 STE-HELENE-DU-LAC
Téléphone : 04 79 84 27 64
Courriel : ce.0730326H@ac-grenoble.fr

Les projets scolaires

(Mme Aubry - Directrice)

POUR L'ÉCOLE EN 2019-2020

- Sortie sportive le 17/10/2019 : rencontres d'athlétisme et courseton au stade de les Marches pour les 4 classes de l'école.
- Sortie spectacle le 13/12/2019 au Coléo pour deux classes de l'école (CE1 et CE2 de Mmes Jugens et Epp) "Pierre et le loup"
- Sortie RPI à Laissaud le 31/01/2020 pour deux classes de l'école (CE1 et CE2 de Mmes Jugens et Epp) : spectacle de chant par les élèves de l'école de Laissaud

De nombreux projets étaient planifiés pour la deuxième partie de l'année scolaire et ont du être abandonnés pour cause de COVID 19 (visite du musée du Facteur Cheval, spectacle au Coléo en avril, visite de l'éco musée du Grand Filon à Saint Georges d'Hurtières...)

PROJETS 2020-2021

- Projet musique avec l'intervention d'un dumiste à l'école : abandonné en raison du départ de Madame Jugens
- Projet non encore finalisé : cycle poney pour les 4 classes de l'école au printemps.



COVID-19

Cette année 2020 restera pour nous tous l'année de la Covid 19, pandémie qui a surpris le monde entier et qui a changé en quelques jours notre vie quotidienne pour de longs mois...

Nous connaissons à présent la gravité de la maladie qui a touché plus de 60 millions de personnes dans le monde et a fait au moins 1,5 million de victimes.

Au niveau local, nous avons également été impactés. Ainsi, en Savoie, on compte près de 400 personnes décédées depuis le début de l'épidémie.

Mais au-delà du nombre de victimes, c'est toute notre vie qui a été impactée. Être confiné et ne plus pouvoir exercer son emploi, sortir muni d'une attestation, ne plus pouvoir voir ses proches et amis sont devenus de nouvelles réalités. Des expressions telles que « pratiquer des gestes barrières », « être en présentiel, en distanciel » sont apparues...

Petite note plus positive, cette période de la Covid a aussi permis aux habitants de découvrir ou redécouvrir la beauté de notre environnement. Jamais nous n'avons été aussi nombreux sur les chemins et sentiers de notre village, appréciant notre chance d'être confinés dans un endroit riche de sa nature, de ses paysages et de sa tranquillité... Nous avons aussi rencontré, au hasard de nos sorties, des voisins qui nous ne voyions presque jamais dans la vie trépidante de la vie courante.

Tout au long de cette année très particulière, nous avons essayé, au niveau du conseil municipal et des employés de mairie, de répondre aux nouveaux besoins apparus avec la pandémie.

Une équipe a appelé systématiquement les personnes âgées de plus de 75 ans pour prendre de leurs nouvelles. La plupart d'entre elles étaient bien entourées et nous sommes par la suite restés en contact avec les personnes qui le souhaitaient.

Dès le premier confinement, une autre équipe a distribué des feuillets d'information dans les boîtes aux lettres ainsi que des attestations de sortie prêtes à être remplies. Cette action a été reconduite lors du deuxième confinement.

Le manque des masques de protection recommandés par l'agence sanitaire a été aigu durant les mois de mars et d'avril. L'atelier « Antone et Linette » de notre village a proposé d'en confectionner à la demande. La mairie s'est chargée de prendre les commandes groupées et la distribution a été organisée par les conseillers municipaux à la fin du mois d'avril. Le 15 mai,

quand les masques promis par la région Rhône Alpes sont arrivés, la municipalité a organisé leur distribution en mairie en respectant les gestes barrières. Nous avons enfin distribué des masques offerts par la mairie et la communauté de commune aux personnes de plus de 70 ans au mois de juin et aux autres au mois d'août.

Le secrétariat de la mairie a été fermé durant le premier confinement mais des permanences téléphoniques et par mail ont été mises en place tous les jours de la semaine, le matin et l'après-midi. Lors du deuxième confinement, l'accueil du secrétariat est resté ouvert 2 jours (les mardi et vendredi aux heures habituelles).

Au niveau scolaire, l'école de Sainte Hélène du lac s'est proposée dès le mois de mars pour l'accueil des enfants des personnels soignants, grâce au volontariat d'enseignants et de membres du personnel municipal. Notre école a ainsi accueilli tous les jours entre 5 et 10 enfants, avec des procédures nouvelles pour tous, fourniture de gel hydroalcoolique, désinfection des tables, chaises, portes... et aération très fréquente des locaux. Mais grâce à ces efforts, l'école de Sainte Hélène du lac était préparée pour la réouverture des classes à tous les enfants en juin.

Concernant la cantine, au mois de juin, le traiteur a fourni des paniers pique-nique froids. En septembre, des repas chauds ont pu être à nouveau servis, avec un deuxième service de cantine pour pouvoir respecter les distances de sécurité entre les enfants. Cette procédure a été rendue possible grâce à l'embauche par la mairie d'une personne supplémentaire.

Les enfants doivent maintenant porter un masque à l'école. La région Rhône Alpes s'est engagée à en fournir 3 par enfant que nous distribuerons dès que nous les recevrons...

Arrivés maintenant à la fin de cette année si particulière et du deuxième confinement, nous espérons tous qu'il n'y aura pas de troisième vague. La vaccination est annoncée avec son lot d'espairs mais aussi de questionnements. La municipalité sera encore à vos côtés et vous tiendra informés au plus près de l'actualité de la nouvelle étape qui s'annonce pour sortir enfin de cette année Covid.





Le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie – CEN Savoie – est une association départementale créée en 1991, agréée par l'Etat et la Région, et reconnue par plusieurs institutions (Conseil Régional, Etat, Agence de l'Eau, etc.) pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité. Sa connaissance des territoires, des milieux naturels et des espèces remarquables du département, en fait un partenaire privilégié des collectivités locales telles que la commune de Sainte Hélène du Lac: depuis près de 10 ans, la Commune a conventionné avec le CEN pour préserver et gérer plusieurs parcelles dans le Val Coisin.

+ D'INFOS www.cen-savoie.org
Télécharger la plaquette de présentation du CEN :> onglet "PUBLICATIONS"



La commune a accueilli les premières rencontres territoriales organisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie

Le 3 septembre 2020, la Commune a accueilli les premières «rencontres territoriales» organisées par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie - voir encart). Ces dernières visent à réunir différents partenaires du CEN Savoie pour échanger autour de problématiques concrètes illustrant l'activité du Conservatoire.

Lors de cette première édition, le territoire retenu était Cœur de Savoie, et l'espace naturel objet de cette rencontre, le marais du Val Coisin (voir encart ci-dessous).

Outre le fait de dévoiler l'intérêt écologique et hydrologique de cette vaste tourbière en Combe de Savoie, le CEN a partagé son expérience relative à la restauration agro-écologique d'une partie exploitée du marais, suite à un incendie accidentel survenu durant l'été 2018, à l'aval du lac. Le feu a entraîné la destruction quasi-totale de la végétation et de la couche supérieure du sol tourbeux, sur environ 3 hectares. Les pompiers sont intervenus en creusant un fossé ceinturant l'incendie.

Après quelques réunions d'échange avec la Municipalité, les exploitants et l'Association communale de chasse agréée, la commune a confié au CEN la restauration hydraulique et la revégétalisation de la zone incendiée sur une surface d'une dizaine d'hectares. A l'issue des travaux, la signature de baux ruraux à clauses environnementales sera proposée aux exploitants concernés dans l'objectif de pérenniser des pratiques de gestion extensive dans le marais.

Travaux en cours à proximité du lac

Depuis le mois de décembre, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie réalise des travaux de restauration d'un milieu naturel situé entre le chemin boisé qui longe le canal et la promenade confort le long du lac (voir la zone marquée en rouge sur le plan IGN ci-dessous).



Ces travaux dureront toute la période hivernale et ont pour but de transformer une parcelle de taillis (bourdaine – bouleaux ...) en prairie de fauche avec une végétation herbacée qui favorise la présence d'espèces locales telles que "l'orchis des marais" et la "pie grièche écorcheur".

Des panneaux ont été posés à divers endroits autour du lac pour expliquer la nature, la raison et la durée des travaux.



RESTAURATION PAR LE CEN SAVOIE DE LA ZONE DE TOURBIÈRE BRULÉE

Remise à niveau du terrain et création de mares

Précision sur les travaux de restauration en cours :

PROBLÉMATIQUE

L'incendie a modifié la topographie du terrain sur certains secteurs (terrain accidenté).

OBJECTIF

Retrouver des surfaces de prairie suffisamment planes et restaurer la qualité végétale de la prairie (molinie, etc...) pour pouvoir remettre en place une gestion agricole par fauche avec exportation de la matière.

SOLUTION/INTERVENTION PROPOSÉE

Extraction de matériaux dans les parties basses des secteurs brûlés, 3 secteurs identifiés (voir carte ci-dessous). Les parties sur-creusées serviront ainsi de déblais qui seront régalez sur les parties brûlées autour des souches.

Cette intervention permettra la création de 3 mares permanentes favorables à la diversité biologique du site, amphibiens (rainettes) insectes (libellules) et oiseaux (guépiers et hérons).

Surface approximative des mares : entre 300 et 400 m² en fonction des volumes nécessaires pour combler.

PÉRIODE DE TRAVAIL

Hiver 2020-2021.

L'ESPACE NATUREL DU VAL COISIN

Situé autour du Lac de Sainte Hélène et composé notamment d'une vaste tourbière de près de 8 m d'épaisseur, le val Coisin accueille sur plus de 400 ha, une grande diversité de milieux humides et aquatiques.

Avec 35 espèces de libellules, dont le **gomphe vulgaire**, l'**aesche isocèle**, le **sympetrum de Fonscolombe** ou, encore, l'**agrion délicat**, le Val Coisin est l'un des espaces naturels les plus riches pour ce groupe d'insectes en Savoie.

Les amphibiens, tout comme les libellules, se maintiennent grâce à la présence d'un réseau de mares et d'autres petits milieux aquatiques.

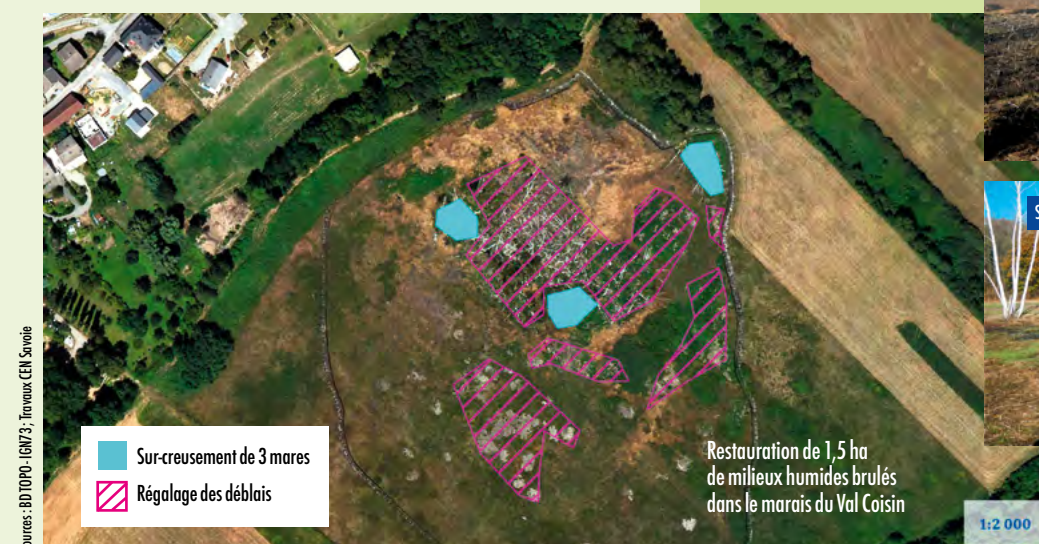
Les prairies tourbeuses humides, pour leur part, sont essentielles au développement de papillons protégés, mais également de plusieurs espèces de criquets et de sauterelles. Parmi les espèces floristiques remarquables se trouvent le **pigamon simple**, la **fougère des marais**, le **cirse de Montpellier**, la **germandrée des marais**, etc.

Les prairies à l'aval du lac forment un ensemble de prairies humides exceptionnel à l'échelle du département pour leur surface (plus de

50 ha) et leur intérêt biologique. Ces prairies étaient traditionnellement exploitées par les agriculteurs jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle (récolte de la blache, ou foin de marais) et continuent à l'être aujourd'hui de façon extensive grâce à l'implication des exploitants locaux et le soutien financier de l'Europe. L'acquisition d'une partie d'entre elles par le CEN Savoie (secteur de Villaroux, sur la commune de Les Mollettes), au début des années 1990, a permis à ce dernier d'initier la réhabilitation des milieux humides du Val Coisin par des actions de débroussaillage et la mise en place d'un entretien régulier.

Enfin, le site est le lieu de nidification du **tarier des prés**, de la **pie grièche écorcheur**, du **faucon hobereau**, du **râle d'eau**, du **bruant des roseaux**, etc. En hiver il accueille nombre de migrants, hivernants ou de passage.

En 2004, le site a été reconnu d'intérêt majeur par son inscription au réseau Européen Natura 2000.



Sources: BD TOPO, IGN73; Travaux CEN Savoie



Restauration de 1,5 ha de milieux humides brûlés dans le marais du Val Coisin

1:2 000

Projet de sentier thématique



Les confinements de cette année 2020 ont été l'occasion pour nous tous de redécouvrir la richesse de notre patrimoine naturel et, en particulier, le site d'exception constitué par le lac et le marais.

Ce site est de plus en plus fréquenté et devient un **but de promenade** pour les habitants de notre village mais aussi de toute l'agglomération chambérienne.

La protection de l'environnement fait partie des grands enjeux actuels et passe par la conscience et la connaissance partagée de la richesse naturelle qui nous entoure.

La création d'un sentier thématique sur la genèse du site, la richesse de sa biodiversité et son exploitation au cours du temps aiderait à mieux comprendre ce patrimoine naturel et sa fragilité. Couplé à des aspects **pédagogique** et **ludique**, pour les familles, il pourrait devenir un lieu de tourisme local et durable au sein de notre commune.

Le site du lac et du marais est géré écologiquement par le **Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie**. Celui-ci le considère comme très propice à l'accueil et la sensibilisation des publics et est prêt à accompagner le projet en apportant sa connaissance et en développant des partenariats avec les acteurs locaux.

La communauté de communes **Cœur de Savoie**, qui est propriétaire d'une grande partie de la zone du lac, renouvelle son engagement concernant la mise en valeur du site :

- Conception et mise en place de panneaux thématiques
- Installation de mobiliers de confort, bancs...
- Emplacement de la passerelle en amont du lac.

Nous vous tiendrons au courant tout au long de l'année de l'avancée de ce projet que nous espérons pouvoir inaugurer en 2021.

Opportunité d'installer des **panneaux photovoltaïques** sur les toits de bâtiments communaux



La commune de Sainte Hélène du lac est engagée depuis plusieurs années pour la **transition énergétique**, ce qui permet à notre village d'être acteur face aux enjeux climatiques du XXI^e siècle et de s'inscrire dans le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui invite les 41 communes de Cœur de Savoie à **réduire de 20 % la consommation d'énergie**, de **diminuer de 40 % les émissions de gaz à effet de serre** et de **produire 32 % d'énergies renouvelable** d'ici 2030.

Après la construction d'une école **basse consommation** répondant aux nouvelles normes environnementales, la **création d'un réseau de chaleur**, la rénovation de la **mairie** et de la **salle des fêtes** en 2020-21, la rénovation de l'**éclairage public** et l'extinction des lampes la nuit ; en ajoutant que les consommations d'énergies de la commune sont analysées par le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) nous avons pour projet d'équiper certains toits des bâtiments communaux de panneaux solaire photovoltaïque ; ceci afin de **produire de l'électricité verte**.

Pour ce faire, nous avons fait appel à l'**ASDER** (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables). Cette association est **spécialisée dans la sobriété et l'efficacité énergétique** ainsi que dans le **développement des énergies renouvelables**. Ses missions sont la sensibilisation et le conseil auprès des particuliers en maison individuelle ou copropriétés, l'accompagnement des collectivités

et la formation pour les professionnels et les demandeurs d'emploi. Ses domaines de compétence : économies d'énergie, bâtiments durables et performants, énergies renouvelables.

À notre demande, Hugo Bérard de l'**ASDER** est venu effectuer une analyse d'opportunité photovoltaïque sur le patrimoine communal de Ste Hélène du Lac. Plusieurs facteurs entrent en compte pour ce projet : **l'état des toitures**, **l'exposition et le temps d'ensoleillement** mais aussi les **contraintes de raccordement au réseau électrique**, la **valorisation de l'énergie produite** (autoconsommation ou vente totale à EDF dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat sur 20 ans).

Après l'analyse d'opportunité et le compte rendu fait au conseil municipal il a été démontré que les toits de la mairie, de l'école et des locaux techniques sont les plus adaptés pour ce projet. Étant donné que la consommation d'électricité serait inférieure de manière conséquente à la production, nous nous orienterions vers la vente totale. En plus de l'intérêt de produire de l'énergie verte, **les investissements seraient rentables pour la commune dans un délai compris entre 17 et 20 ans** sachant qu'aujourd'hui les installations en panneaux solaire photovoltaïque ont une durée de vie d'environ 30 à 40 ans.

Au vu de ces premières conclusions, nous allons faire appel à un bureau d'études en 2021 pour avoir un diagnostic encore plus précis et nous investir dans ce projet vertueux qui est une **opportunité pour la commune et ses habitants de s'inscrire dans le développement durable et de répondre aux enjeux climatiques**.





Bilan d'activités Alpespace 2020

Au cours de cette année, 3 bâtiments industriels ont été livrés

- La société **Mondial Relay** a pris possession de son nouveau bâtiment ; elle était auparavant installée à Saint-Alban-Leysse dans un bâtiment vétuste. Ce nouveau bâtiment, plus grand et fonctionnel, a permis la mise en place d'un système automatisé de manutention des colis assurant ainsi un gain d'efficacité et de meilleures conditions de travail pour la cinquantaine de salariés du site.
- La société **Pro Armature** s'est implantée sur un tènement de plus d'1 ha afin de moderniser sa production d'armatures métalliques sur mesure à destination du secteur de la construction. Cette implantation marque un changement important dans la stratégie de l'entreprise qui se dote ainsi d'un outil de production moderne par rapport à son ancien site de Montmélian qui était devenu vétuste. Ce nouveau site doit être équipé à terme de panneaux photovoltaïques permettant à l'entreprise de produire une partie de sa consommation d'énergie.
- La société **AF Energy** a également pris possession de son bâtiment sur la ZAC II. Cette société, spécialisée dans la conception et réalisation d'équipements frigorifiques pour l'industrie et la grande distribution, a été créée en 2015 dans la pépinière d'entreprises Idéalpes par 5 associés. Cinq ans après, forte d'un développement important, la société qui compte près de 25 salariés a construit un bâtiment de 1 700 m² qui lui permet d'asseoir son développement alors même que les perspectives de croissance restent fortes.

En décembre, le programme immobilier mixte Mc KINLEY (hôtel d'entreprises composé de cellules de bureaux + ateliers) a été livré à ses premiers clients

- Cette opération de deux bâtiments (1 000 m² et 900 m²) divisibles en cellules de minimum 250 m² permet d'offrir des solutions de locaux de « petites » tailles nécessaires pour favoriser le parcours résidentiel des entreprises en développement. Le second bâtiment de l'opération sera livré au cours du 1^{er} semestre 2021.

On note également la finalisation des extensions de 2 bâtiments

- La société **ACS** (Alpes Connectique Services), spécialisée dans la conception et la fabrication de connecteurs pour le secteur automobile et l'industrie, s'était installée initialement en 2016 sur le Parc d'activités Alpespace dans un bâtiment de 3 000 m². Le développement constant de la société, de par la qualité de leurs produits, a nécessité de doubler la surface de leur bâtiment. La société occupe désormais un bâtiment de plus de 6 000 m² qui accueille plus de 60 personnes.
- La société **RBD**, un des derniers fabricants de lames de scie européen, est une société historique du territoire (issue de la société Chaland à Saint-Pierre-d'Albigny) qui est implantée à Alpespace depuis 2007. L'activité était historiquement scindée entre deux sites : Coeur de Savoie/Alpespace pour les petites pièces et Noisy-le-Sec pour les lames de grandes dimensions. Engagée depuis plusieurs années, la démarche de rapprocher les deux sites visant à faciliter la gestion de l'entreprise au quotidien, a abouti cette année au déménagement du site parisien à Alpespace. Ainsi, une extension du bâtiment de 950 m² a été réalisée et permet d'accueillir les machines et une dizaine de salariés du site parisien.



Pépinière idéalpes



Le soutien à la création d'entreprises, par le biais de la pépinière d'entreprises Idéalpes, continue d'être un facteur de développement de nouvelles entreprises et d'emplois pour le territoire.

Au contraire des entreprises installées depuis longue date, cette année 2020 a été plus compliquée pour les entreprises en phase de création ce qui s'est ressenti sur l'activité de la pépinière d'entreprises.

Néanmoins, certaines entreprises ont su faire face à la crise en commercialisant de nouveaux produits, en créant de nouveaux partenariats ou encore en renforçant les relations avec leur clientèle.

QUELQUES CHIFFRES POUR CETTE ANNÉE 2020

- Taux de remplissage du bâtiment : **84%** en termes de surface occupée.
- **8** entreprises sont hébergées dans le bâtiment
- Ce qui représente **15** emplois (gérants + salariés).
- **2** nouvelles entreprises compensant le départ de 3 entreprises.

Le Pôle Développement économique de la Communauté de communes Coeur de Savoie peut accompagner les porteurs de projet en recherche de locaux ou simplement en projet de création/reprise d'entreprises.

CONTACT Pôle développement économique
04 79 84 38 50
economie@cc.coeurdesavoie.fr





Aménagement numérique

Installation de la fibre optique sur le territoire de la commune



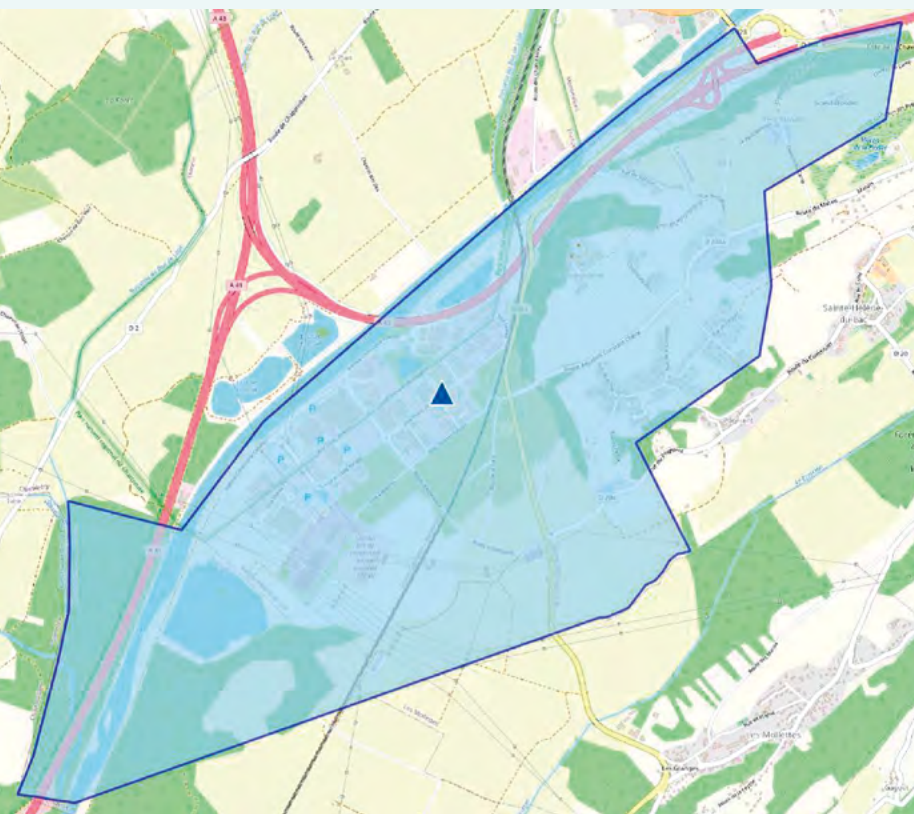
Armoire de type "Shelter" installée à Francin

⁽¹⁾ Fourreau : Gaine, tube allongé servant d'enveloppe au câble de fibre optique servant à protéger des conduits ou des fils dans la traversée des sols.

Avec quelques mois de retard liés à la crise sanitaire, les travaux pour l'installation de la fibre optique sur tout le territoire communal ont débuté en 2020.

Une armoire locale de type "Shelter" est d'ores et déjà installée sur la commune de Francin. Elle a vocation à couvrir les communes de cette zone de Cœur de Savoie, à savoir Arbin, Chignin, Cruet, La Chapelle Blanche, La Chavanne, Laissaud, Les Mollettes, Montmélian, Planaise, Porte de Savoie, Sainte-Hélène-du-Lac, Saint-Pierre-de-Soucy, Villaroux, une partie de Saint-Jean-de-la-Porte et de Coise -St-Jean-pd-Gauthier.

Pour desservir la commune Sainte Hélène, 2 "armoires de rue" sont nécessaires. Elles sont raccordées sur l'armoire générale "Shelter" mentionnée ci-dessus. Chaque armoire de rue est capable d'irriguer 500 à 600 prises optiques, soit autant de logements. L'une sera implantée à Alpagespace, l'autre sera située sur la commune de la Chavanne et sera partagée avec cette commune. Il est important d'avoir en tête que la fibre optique n'est pas sujette à un affaiblissement du signal en fonction de la distance. Dit autrement, la distance entre les armoires de répartition et les habitations ne conditionne pas les débits Internet.



Zone de couverture de cette armoire.

2 chantiers sont donc nécessaires pour le passage et l'installation des réseaux de fibre optique :

- Le 1^{er} chantier débute au 4^{ème} trimestre 2021 pour se terminer au 2^{ème} trimestre 2022
- Le 2^{ème} chantier débute au 4^{ème} trimestre 2022 pour se terminer au 3^{ème} trimestre 2023

Pour le passage des câbles l'entreprise Savoie connectée a commencé à explorer les possibilités. Partout où des fourreaux⁽¹⁾ sont disponibles et utilisables la fibre optique sera enterrée. En l'absence de fourreaux il s'agira de "fibre aérienne", aussi performante que les fibres enterrées.



Implantation de l'armoire de rue située à Alpagespace



Conclusion d'une résistance villageoise ou comment les habitants d'un village peuvent agir pour préserver leur environnement

La fin de l'année 2019 a été marquée dans notre village par une protestation des habitants contre un projet d'extension du parc d'activités Alpagespace vers l'autre côté de la voie de chemin de fer, en limite du hameau de la gare et à côté du camping.

Ce projet d'extension était annoncé dans le cadre SCOT 2019 (Schéma de Cohérence Territoriale). En plus de la nuisance pour les habitants concernés, sa réalisation aurait privé 15 agriculteurs de terres agricoles de bonne qualité, à l'heure où il est essentiel de les préserver. Leurs rôles nourriciers et environnementaux, de même que les paysages qu'elles accueillent, sont irremplaçables.

Un collectif a été créé et s'est montré très actif. Dans une première phase, une pétition signée par la quasi-unanimité des habitants de la commune a été remise aux enquêteurs le 14 novembre 2019.

Une deuxième action a été menée lors d'une réunion de la communauté de communes à Chamousset. Une soixantaine de personnes (élus de Sainte Hélène du lac et membres du

collectif) ont manifesté avec des pancartes et une lettre de protestation a été lue devant tous les élus de la communauté de communes.

La troisième action, le samedi 23 novembre, eut un grand succès avec la constitution d'une chaîne humaine rassemblant 250 personnes le long de la départementale, du camping jusqu'au rond-point des 4 chemins. Elle a constitué le point culminant des actions, montrant de manière forte l'union des habitants face à ce projet d'extension.

Au travers de ces actions, les habitants de la commune ont montré leur attachement au caractère rural de notre environnement et l'importance d'agir ensemble en tant que citoyens face aux enjeux environnementaux futurs.

Cette année, le 8 février 2020, le texte suivant a été voté par le SCOT au sujet de Alpagespace :

"L'extension du parc d'activités Alpagespace pour une surface de l'ordre de 30 ha est différée et soumise aux conditions suivantes :

- Prendre en compte l'état d'avancement de l'urbanisation des parcs d'activités économiques présentant une offre foncière pour des activités similaires
- Préciser la localisation compte tenu des incertitudes liées à la présence du projet de Lyon-Turin (périmètre de la Déclaration Utilité Publique)
- Prévoir une localisation mettant les logements et le camping existants du hameau de la Gare (Ste-Hélène-du-Lac) à distance
- Définir la localisation sur la base d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelle conduite par Métropole Savoie".

Tout n'est pas parfait ni joué, et nous devons rester vigilants. Mais le village de Sainte Hélène du lac peut être fier d'avoir tenu bon et d'avoir été entendu sur ses craintes d'une extension qui s'était décidée sans concertation ni réflexion en amont.

Le collectif aurait souhaité conclure ce mouvement villageois dans la convivialité avec un pique-nique géant, mais... la Covid 19 est arrivée...

Retour sur le questionnaire communication

80 foyers ont répondu au formulaire proposé par la nouvelle équipe municipale. Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats. Le principal enseignement concerne le thème de l'environnement. 59 % des habitants apprécient le cadre de vie de Sainte Hélène et c'est pour cela que beaucoup ont choisi la commune pour y habiter

Vous pouvez consulter ci-dessous les réponses apportées par les habitants aux différents points du questionnaire.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE PROPOSÉ AUX HABITANTS - Novembre 2020

Nombre de réponses > 80



Quelles sont vos attentes en termes d'informations ?

• Régulières	38	48%
• Au fil de l'actualité	34	43%
• Pas de réponse	8	10%

I. SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Connaissez vous le Site Internet de la commune ?

• Oui	49	61%
• Non	31	39%

Quelle est la fréquence des visites sur le site Internet ? (plusieurs réponses possibles)

• Régulières	5	11%
• De temps en temps	39	89%
• Souvent	44	50%

Quelles sont les rubriques que vous privilégiez ?

• Actualités	12	26%
• Compte-rendu du Conseil Municipal	4	9%
• Nouveautés	4	9%
• Horaires de la mairie	5	11%
• Projets de la commune	1	2%

• Animation dans le village	1	2%
• Documents scolaires	6	13%
• Infos diverses	2	4%
• Vue d'ensemble	1	2%
• Infos locales	5	11%
• Urbanisme et PLU	2	4%
• Dates de période de chasse	1	2%
• Vie associative	7	15%
• «Dechetteries»	2	4%
• Vie de village	4	9%

L'information donnée sur le site est-elle suffisamment complète ?

• Oui	32	78%
• Non	9	22%
• Pas de réponse	41	

Ce qui manque sur le site :

- Informations sur les projets en cours ou à venir
- Dossiers d'expropriation des terres agricoles
- Elements concernant l'entretien de la commune
- Actualités plus détaillées
- Infos concernant installation de la fibre optique
- plus de mises à jour du site
- Informations sur les activités et le calendrier des associations

II. CANAUX DE DISTRIBUTION DE L'INFORMATION COMMUNALE

Quels canaux d'information privilégiez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

• Points d'affichage public	34	20%
• Bulletin municipal annuel	53	30%

• Distribution dans les BAL	63	36%
• Réunions d'information	25	14%
• Page Facebook	25	14%
• Newsletter	30	17%
• Autres	1	1%
• Par mail	1	1%
• Site Internet	1	1%

III. VOS CENTRES D'INTÉRÊT

Vos centres d'intérêt ?

• Actualité du village	51	24%
• Budget	28	13%
• Travaux sur la commune	61	28%
• Vie scolaire	20	9%
• Actions environnementales	42	19%
• Vie économique du territoire	34	16%
• Vie associative	45	21%
• Autres :		
• Enlever les encombrants	4	2%

IV. VOTRE PARTICIPATION À LA VIE LOCALE

Connaissez vous vos élu(e)s ?

• Oui et oui pour partie	55	69%
• Non	22	28%
• Pas de réponse	3	4%

Avez-vous déjà participé à un Conseil Municipal ?

• Régulièrement	5	6%
• De temps en temps	6	8%
• Jamais	69	86%

Intérêt pour un Conseil Municipal "jeunes"

• Oui	6	8%
• Non	46	58%
• Pas de réponse	17	21%
• "Pas d'enfants"	11	14%

V. LE MONDE ASSOCIATIF

Connaissez vous ces associations ?

• Lac Anim	56	22%
• Coccinelle	47	18%
• Tennis de table	36	14%
• Pour les momes	41	16%
• AACA	12	5%
• Evliloo Logis découverte	8	3%
• Les fous du lac	46	18%
• Pêcheurs	30	12%
• Association des aînés	28	11%
• Yoga et relaxation	5	2%
• BMX autour du monde	1	1%
• Grappe de savoyards	4	2%

Seriez -vous intéressé par d'autres activités ?

• Oui	26	44%
• Non	30	51%
• Pas de réponse	3	5%

Si oui quelles activités souhaiteriez-vous voir naître au village ? (nombre de réponses)

• Gymnastique volontaire/ Renforcement musculaire	5	
• Loisirs créatifs	3	
• Aider les aînés	2	
• Danse	3	
• Groupe de marche ou de marche active	4	
• Soirée jeux de société inter-générationnelle	2	
• Histoire et sauvegarde du patrimoine de la commune	2	
• Repair-café	2	
• Lieux de rencontre	2	
• Groupes de course à pied/vélo	2	
• Bibliothèque en lien avec celle de Montmélian	2	
• Cinéma conférence festival de poche	2	
• Badminton	2	
• Activité piscine à Pontcharra	3	
• Vide grenier	3	
• Tennis	3	
• Activités manuelles et créatives	2	
• Trico-couture	2	
• Jeux de cartes	4	
• Lieu d'échange parents enfants	2	
• VTT	2	
• Activités intellectuelles	2	

VI. JOURNÉE CITOYENNE ET AUTRES PROJETS PARTICIPATIFS

Connaissez-vous la journée éco-citoyenne ?

• Oui	50	63%
• Non	19	24%
• Pas de réponse	11	14%

Êtes-vous intéressés pour participer à la journée éco-citoyenne

• Oui	44	55%
• Non	33	41%
• Pas de réponse	3	4%

Souhaitez vous que la commune lance des projets participatifs, avec consultation des habitants ?

• Oui	41	58%
• Non	21	30%
• Pas de réponse	9	13%

Si oui quels projets pouvez-vous proposer ?

- Nettoyage des voiries de la commune
- Projets écologiques
- Echanges sur des projets en cours
- Aménagement du lac
- Verger et poullallier participatif
- Espace Internet
- Espace troc et échanges
- Formation premiers secours
- Maison du Lac
- Entretien de la commune
- Aide au développement de certains projets
- Projets intercommunaux
- Ramassage des monstres (1 fois par an)
- Utilisation de l'église comme lieu culturel (exposition, conférence)

VII. INTÉRÊTS POUR UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

Intérêts pour un commerce de proximité ?

• Oui	56	70%
• Non	13	16%
• Pas de réponse	11	14%

Quels services attendez vous ? (nombre de réponses)

• Dépôt de pain, pain bio et petite épicerie	11	
• Fromages	5	
• Viandes	4	
• Gaz	2	
• Journaux	2	
• Bar pour faire des rencontres	2	
• Commerce multi-service	2	
• Lieu convivial ou salon de thé	2	
• Médecin	2	
• Point relais et poste dépôt de colis	3	
• Produits locaux	2	
• Œufs locaux	2	
• Dépôts de paniers paysans	2	
• Lieu de rencontre	2	

VIII. IMPLANTATION DANS LA COMMUNE

Quels sont les motivations de votre implantation dans la commune ? (plusieurs réponses possibles)

• Proximité du lieu de travail	15	15%
• Proximité des structures scolaires	7	7%
• Proximité des moyens de transport	6	6%
• Qualité de l'environnement	57	59%
• Autres	12	12%

IX. VOS DÉPLACEMENTS

Quels sont les moyens de vos déplacements ? (plusieurs réponses possibles)

• Voiture	67	52%
• Co-voiturage	5	4%
• Vélo	14	11%
• Vélo électrique	11	9%
• Marche	23	18%
• Transport par tiers aidants	4	3%
• Train	3	2%
• Autre	1	1%

Vous semble-t-il nécessaire de mettre en place de lieux pour faciliter le co-voiturage ?

• Oui	32	53%
• Non	27	45%
• Pas de réponse	21	2%

Souhaitez vous que la commune complète cette aide ?

• Oui	28	57%
• Non	13	27%
• Pas de réponse	39	16%

Remarques et commentaires

- Aide intéressante mais insuffisante
- Très bonne initiative
- Très bien
- Bien mais insuffisant
- Pas intéressé par vélo électrique

X. VOTRE SITUATION

Quel est votre sexe ?

• Homme	35	44%
• Femme	37	46%
• Pas de réponse	8	

Quelle est votre tranche d'âge ?

• 20-30	3	4%
• 30-45	20	28%
• 45-60	16	22%
• Plus de 60	33	46%
• Pas de réponse	8	

Troupe de Théâtre Les Fous du Lac



L'association « Les Fous du Lac » est une troupe de théâtre créée en 1996.

Depuis, en tournée dans les villages environnants, chaque année, nous mettons en scène des comédies écrites par nos soins ou des pièces d'auteurs, comédies populaires ou pièce classique.

Nous répétons **tous les mercredi soir, de 20h à 22h** (mais cet horaire peut être modifié en fonction des impératifs des acteurs), **dans la petite salle au-dessus de la mairie**, le temps que la salle des fêtes en rénovation soit disponible.

Pour cette saison 2020-2021, nous préparons une pièce écrite et mise en scène par **Evelyne Champiot-Bayard**, qui s'intitule **« L'auberge du Glacier »**.

Vous pourrez venir découvrir cette pièce fin 2021 à la salle des fêtes de Sainte Hélène du Lac ou dans les communes voisines (les dates des représentations n'étant pas encore fixées).

Vous y découvrirez nos acteurs :

Danièle (dite « Cosette »), Daniel, Michel, Véronique, Mélanie.

Nous vous attendons nombreux pour **venir passer un moment convivial et agréable**, et pouvoir applaudir le travail d'une année de répétition.

Si vous désirez faire du théâtre, nous vous accueillerons avec plaisir pour les saisons suivantes !

Surtout n'hésitez pas, même si vous n'avez jamais fait de théâtre, **tout le monde est le bienvenu**, venez partager avec nous cette belle expérience, enrichissante et si plaisante, dans une troupe enjouée, joyeuse et dynamique, qui aime passer de bons moments conviviaux et sans prise de tête !

Contact Présidente : Mélanie TRANCHÉE
Tél. : 06 58 91 02 30
e mail : melaniepro@free.fr

Association Pour les mômes



L'association « Pour Les Mômes » permet aux équipes enseignantes de nos 3 écoles, de prévoir et financer tout au long de l'année scolaire de multiples activités pédagogiques, sportives et culturelles pour tous les enfants.

L'année dernière ce sont 13 681 € qui ont été répartis entre les 261 élèves des 3 communes de Laissaud, Les Mollettes et Ste Hélène du Lac (soit 48 € par enfant).

Nos enfants ont cette chance, chaque année, de vivre entre copains, entre classes et avec leurs équipes pédagogiques, de nombreuses expériences formatrices qui constituent autant de **précieux moments de partage** riches à leur épanouissement scolaire, que de beaux souvenirs.

Ces activités sont principalement tournées vers le **sport**, la **découverte de l'environnement** et de notre **patrimoine culturel** mais aussi sur la **sécurité routière et domestique**.

L'association « Pour Les Mômes » s'ancre aussi dans la vie des Mollettes, de Ste Hélène du Lac et de Laissaud en perpétuant **2 manifestations** dont le succès ne se dément pas au fil des années avec **« la traditionnelle vente d'andouillettes » du 11 Novembre** cuisinées par le restaurant **« La Campagnarde »** qui n'a pu se tenir cette année, ainsi que la **vente des Brioches** qui a eu lieu plus tardivement soit en Septembre.

Associées aux autres activités organisées durant l'année, ces **manifestations apportent sympathiquement le financement nécessaire à ces projets scolaires** et permettent ainsi à tous d'y apporter sa petite contribution.

Agenda des manifestations de l'année 2021

Dans le contexte sanitaire actuel il est difficile de pouvoir organiser à l'avance nos manifestations. Nous resterons cependant mobilisés tout au long de l'année, et selon l'évolution sanitaire, pour vous proposer diverses activités dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Dans l'espoir de tous vous retrouver très bientôt, prenez soin de vous et de vos proches.

Contact
<https://pourlesmomes.fr> - Facebook : Rpi Pour Les Mômes
Présidente : Coralie Guerre- Genton - e mail : rpi.pourlesmomes@gmail.com
Tél. : 06.41.71.62.61 - Mairie - 73800 LES MOLLETES

Association des Aînés de Ste-Hélène-du-lac



Se retrouver en toute amitié...

Depuis 1993, date de sa création, notre association a permis à de nombreux Saint Hélénots d'éviter la solitude en se retrouvant régulièrement pour participer à des activités communes.

Depuis, elle a constamment évolué : si son but originel et principal a toujours été de resserrer les liens d'amitié entre tous les résidents principaux ou secondaires de notre commune qui le désiraient, elle s'est étendue, au fil du temps, à tous ceux qui y ont habité ou qui y ont encore de la famille, cela sans condition d'âge, afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

Désormais, elle a décidé de s'ouvrir aux associations des communes voisines, soit en organisant en commun certaines activités, soit en accueillant individuellement certains de leurs membres, histoire de mieux se connaître.

Notre association propose à sa soixantaine d'adhérents un certain nombre d'activités :

- Mensuelles comme les repas ou goûters à thèmes (« jambon », « morue », « tartiflette », tirage des rois, pique-nique... ou des voyages à la journée (en 2019, Samoens et Sixt, repaire Mandrin à St Genix et maison du lac à Nances, palais idéal du facteur Cheval et Valrhona...),
- Hebdomadaires comme les « jeudis loisirs », le chant, les cartes, les boules...
- Le loto annuel, ouvert à tous.

Contact

Présidente : Nadine BATTARD
Tél. : 06 09 80 05 38
e mail : battard.nadine@orange.fr
1124 route du Grésivaudan - 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Coccinelle et graine d'ortie



Créée en 2010, l'association regroupe des amis de la nature. Elle a pour but la sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement, la mise en commun des connaissances botaniques, mycologiques et du jardinage bio, la vulgarisation de tous ces sujets afin de rendre possible la modification des comportements. Initiation à la vannerie osier et noisetier.

Programme 2020 :

De novembre 2019

à février 2020 : Atelier de vannerie

Janvier/février : Convention de prise en charge de l'entretien et de protection du site de nidification des guépriers
Mars : Traditionnelle soirée « Soupe à l'ail des ours » supprimée pour cause de travaux de la salle des fêtes et du confinement

Avril : Participation à la vogue de Ste-Hélène du Lac, supprimée pour cause du confinement

Avril/octobre : Expositions mycologiques - Troc des plantes annulés à cause du confinement.

Novembre : Début d'une nouvelle saison des ateliers de vannerie osier et noisetier reportée pour cause du confinement.

Décembre : Récolte de l'osier au jardin de Marie, avec tri des brins. Extension de l'oseraie, pour découvrir l'osier de la plantation à la mise en œuvre.

Projets 2021 :

toutes les activités annuelles, plus voyage d'une journée, découverte de la faune et de la flore.

Contact

Présidente :
Nicole MOLLARD
Tél. : 04 79 84 03 98
06 09 48 37 15
e mail : mollardnicole@aol.com



Tennis de Table (T.T.S.H.)



Un club sportif de loisirs, sans compétition.

En juin 2020, 19 personnes étaient inscrites au Tennis de Table de Sainte-Hélène du lac. Certains adhérents résident sur la commune, d'autres viennent des villages voisins. Nous accueillons des joueurs débutants et d'autres plus expérimentés, sans intention de compétition.

Les entraînements ont lieu tous les mardis à la salle polyvalente de 20 h à 22 h.

Eric, notre entraîneur, encadre les séances un mardi sur deux. Son expérience d'ancien joueur de Nationale 2 et actuellement joueur en Pré-nationale ainsi que sa formation à l'exercice de cette fonction, nous permet de progresser tant au niveau de notre technique que de notre tactique de jeu. Ses méthodes sont adaptées à l'état d'esprit de notre groupe qui recherche à conjuguer activité sportive et convivialité.

Le club possède 10 tables, fournit les balles et prête éventuellement les raquettes à ceux qui n'en ont pas. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Une période d'essai gratuite peut s'envisager sur une à deux séances.

En raison de la pandémie actuelle, notre saison 2020/2021 a été fortement perturbée et le nombre d'adhérents a momentanément diminué. Suite aux mesures sanitaires, le nombre de séances d'entraînement a aussi chuté. Cette situation impacte donc beaucoup la vie de notre club. Toutefois, elle se situe à une période au cours de laquelle notre association est contrainte de s'entraîner dans un club extérieur à Sainte-Hélène du Lac, le temps de la réalisation des travaux de rénovation de la salle polyvalente. Ainsi, depuis janvier 2020, nous jouons au gymnase du lycée du Granier, dans les locaux du club de tennis de table de La Ravoire.

En septembre 2021, le TTSH réintègrera la salle polyvalente, flambant neuve, de Sainte-Hélène du Lac.

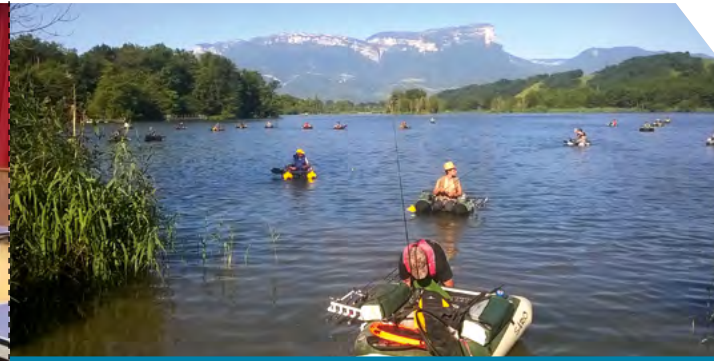
Au plaisir de vous rencontrer !

Le programme du TTSH s'articule généralement autour :

- D'une rentrée mi-septembre.
- Début octobre, une soirée « Porte Ouverte ».
- Des rencontres amicales avec d'autres clubs tout au long de l'année en déplacement ou à domicile avec repas partagé.
- Fin novembre, un tournoi interne.
- Une activité exceptionnelle en janvier.
- Fin février, Assemblée Générale Ordinaire du club.
- En juin, le TTSH donne libre accès aux entraînements sans obligation d'adhésion.
- Un tournoi pétanque pour les adhérents et leurs familles fin juin.
- Notre participation à la Vogue et à l'accueil des nouveaux habitants de la commune.

Contact Président : Marc MOUNIER-POULAT
Tél. : 06 58 77 59 56
e mail : ttsh73800@gmail.com
Secrétaire : Marie-Claude VEYRET
Tél. : 06 27 08 00 63

Amicale des pêcheurs de Ste-Hélène-du-lac



L'Association agréée de Protection Piscicole en Milieu Aquatique (APPMA) vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

Chers amis pêcheurs

C'est sans regret que nous quittons cette année 2020 qui nous aura privé d'instant de liberté pour pratiquer notre sport pour certains, loisirs pour d'autres.

Petit retour sur cette année, notre APPMA a pu quand même faire plusieurs activités : notre **demi-journée découverte de la pêche** pour les jeunes de notre commune ainsi que les communes avoisinantes, journée ensoleillée avec un bon nombre d'enfants venus apprendre à taquiner le poisson qui, cette année, s'est fait désirer. Puis ce fut le tour de notre **challenge flao-tube** (avec un peu moins de participants à cause du covid). Cette année les brochets, perches et black-bass étaient au rendez-vous et nous avons pu passer un bon week-end au bord du lac.

Les empoisonnements du coisin en truites et du lac en brochets (des becs et une bonne partie de plus de 60 cm) ainsi que de **beaux spécimens en perche ont été lâchés** pour venir enrichir la population de celui-ci.

Le **nettoyage des berges du coisetan** a été réalisé pour le plus grand plaisir des pêcheurs comme des promeneurs.

Sans oublier des **sorties de nos gardes pêche** particuliers, pour faire respecter la législation de la pêche.

Comme vous pouvez le voir notre APPMA, même en ces temps difficiles, n'est pas restée inactive.

Maintenant, **tournons-nous vers l'avenir** avec une saison 2021 qui, je l'espère, nous amènera plus de temps libre pour **pouvoir pratiquer la pêche** et nous laisser **nous rencontrer au bord de l'eau**.

Je vous souhaite une bonne année et surtout de garder la santé.

Thierry PICCO

Président de l'APPMA de Sainte-Hélène du lac

Contact

Président : Thierry PICCO
Tél. : 06 86 49 57 52
e mail : thierry.picco@univ-grenoble-alpes.fr
92 rue Pogniet - 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Lac'Anim LAC pour Loisirs Activités Culture et ANIM pour animations



LAC pour Loisirs **Activités Culture** et **ANIM** pour animations, l'association a pour but de proposer à ses adhérents des sorties culturelles et/ou touristiques sous forme de spectacle ou de séjour en France ou à l'étranger, des randonnées pédestres hebdomadaires ou en séjours. Elle organise également différentes activités locales.

Composition du CA :

Ginette Donzel présidente, Michel Garret vice-président, Jean Pierre Séhier trésorier et animateur des sorties rando, Agnès Ratel secrétaire, Monique Berthon secrétaire adjointe, Daniel Mendant webmaster, Daniel Chapuis, Christiane Cottet, Gérard Grasse, René Ratel

La saison se déroule de septembre à fin août. Pour un coût d'inscription modeste (7€ individuel et 14€ familial) les adhérents ont accès à toutes les sorties, randonnées et commandes groupées.

Les contraintes sanitaires actuelles ainsi que les travaux de la salle polyvalente, n'ont pas permis l'organisation des manifestations habituelles. Lors du dernier trimestre 2019, seuls la bourse enfants et le quiz ont pu avoir lieu. A l'heure actuelle une seule manifestation est programmée, il s'agit d'un spectacle avec Serge Papagalli en novembre 2021.

Concernant les sorties, ont pu être maintenus la braderie de Lille en septembre 2019, le retour des alpages à Annecy, la découverte du chantier de Guédelon, les marchés de Noël au bord du lac de Constance en décembre 2019 ainsi qu'un weekend dans le Doubs et un séjour en Champagne.

Le programme des randonnées a été bousculé par les confinements et a dû être adapté au manque d'entraînement des randonneurs. La sortie de fin d'année prévue dans un refuge en Vanoise a été remplacée par un séjour en gîte au Plans d'Hotonnes dans l'Ain.

Toutes les informations sur la vie de l'association et sur les différentes manifestations passées sont disponibles sur le **site internet www.lacanim.fr** ainsi que sur le **Facebook Lac'Anim**.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Avoir davantage d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter !

Contact Présidente : Ginette DONZEL
Tél. : 06 46 09 52 88
e mail : contact@lacanim.fr

Association Yoga et Relaxation



Depuis le mois de septembre, l'Association Yoga et Relaxation, a ouvert un cours de Yoga le **samedi matin** dans la belle **salle d'activité de l'école** (les gestes barrières et sanitaires y sont respectés). L'enseignement et la pratique du **Hatha Yoga** sont dispensés par une/deux des professeures dévouées à notre association ; cette association sans but lucratif fondée il y a plus de 20 ans compte actuellement 180 adhérents en Val Gelon et alentours.

Notre formule "où l'on veut, quand on veut, avec la professeure de son choix" pour une cotisation annuelle très modique, s'applique comme suit :

Le ou la yogi qui veut suivre un cours **sélectionne l'un des 7 villages, son heure** et peut-être **sa professeure, sans inscription préalable** car il y a toujours de la place dans les grandes salles qui nous accueillent (Coise et Chamousset entre 25 et 30 personnes).

Merci aux habitantes de Ste Hélène qui nous ont fait confiance et bienvenue aux nouveaux que nous accueillerons avec plaisir lors de la réouverture des salles.

Pour nous découvrir voici le site : yogadebourgneuf.com

Pendant le temps du confinement les professeures nous accompagnent en mettant en ligne des séances Audio ou Visio, que les adhérents reçoivent sur leur boîte mail. En les téléchargeant, ces séances peuvent être écoutées ou revues à la façon de chacun.e. Ainsi personne n'est laissé à l'abandon ; ce lien virtuel nous réunit par la pensée et l'amitié.

Nous avons hâte de vous envoyer un mail annonçant un cours "présentiel" dans les salles. Avec l'espoir que le confinement cesse rapidement, nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de Fin d'Année et des jours heureux... **Le meilleur reste à venir !!**

Contact Présidente : Françoise Mano
Tél. : 06 89 33 33 84
e mail : yogadebourgneuf@gmail.com

Association Evlilo logoss



L'association Evlilo logoss Découverte organise des manifestations pour récolter des fonds pour les malades de la sclérose en plaques.

Une matinée vente de boudin à la chaudière, diots cuits façon alambic, compote de pomme maison, bugne maison, pain artisanal est organisée en Février et deux journées à la découverte du marché le plus grand et populaire de Turin en mai ou juin et une en octobre. Le lieu, pour la vente de boudin reste à confirmer, mais elle est prévue le **14 février 2020**.

ENEZ NOMBREUX !

Le président Gorrand Stéphane et sa femme Sandrine



Contact Président :
Stéphane GORRAND
Tél. : 04 79 65 20 99
e mail : stephane.gorrand@orange.fr

Espace dédié et ouvert aux jeunes entrepreneurs, installés dans notre commune

Se faire connaître auprès du secrétariat de la commune pour paraître sur le bulletin

Bron Quentin

Travaux forestiers
Vente bois chauffage

530c route des vignobles
73800 Sainte Hélène du lac

06.87.51.76.21



Sophie LULINE

CÉRAMISTE

Création grès et porcelaine

Hameau du Touvet
18 chemin du Rottier
73800 SAINT HÉLÈNE DU LAC
06 51 07 84 89

sophieluline@hotmail.fr
www.sophieluline-ceramiste.odexpo.com



"Un lieu où la transmission de savoirs passe par l'expérimentation, l'échange et la joie d'être ensemble"

Le moustique tigre est chez nous !



Un insecte particulièrement nuisible

Les virus de la dengue, du chikungunya, et, depuis 2015, du zika, sont présents sur tous les continents de la zone intertropicale (Amérique centrale et du sud, Afrique, Indonésie). Ainsi, les territoires français comme les Antilles française et les îles françaises du Pacifique et de l'océan Indien, sont régulièrement concernées par des épidémies liées à ces maladies transmises par les moustiques.

Aedes albopictus, dit "le moustique tigre", vecteur potentiel de ces maladies, s'est progressivement implanté dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de Dôme, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie depuis 2012. Il se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche.

Il y a donc un risque de circulation de ces maladies à la suite de l'introduction du virus par un voyageur malade : le moustique tigre se contamine en le piquant et devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant des personnes saines. Si et seulement si il est contaminé, le moustique tigre peut transmettre la dengue, le chikungunya ou le virus du zika.

Il va piquer principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Il se déplace peu (une centaine de mètres) : le moustique qui vous pique est né chez vous !

DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER SA PROLIFÉRATION

- Supprimez les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, entretenir les espaces extérieurs, évacuer les feuilles mortes.
- Videz les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.
- Supprimez ou videz régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- Couvrez les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retournez les arrosoirs.
- Prévoyez une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- Rangez à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...

L'EID Rhône-Alpes intervient pour la commune de Sainte-Hélène-du-Lac :

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. C'est une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place. Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme :



www.signalement-moustique.fr

Le site de l'ARS Auvergne Rhône Alpes a dédié une page complète au sujet avec de nombreux documents (liens, plaquettes, etc.) : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies

État-civil

Ils nous ont quittés...

ROUX-Mollard Jean-Claude

COTTET Georges

BATTARD René

BATTARD Raymonde
née CUDET

**Sincères condoléances
aux familles endeuillées**



Ils se sont mariés...

BURSON Christine
et PIERRE Régis

TRANCHEE Mélanie
et SCHNEIDER Thomas



Ils sont nés...

BURGERT Melody

DARTEVEL Aubin

FETTAH Chaima

GUIBOT Bastien

JUAREZ GERARD Aaron

STIENNE Gabin

VAILLANT Valentin

Cette page a pour objet de rappeler et d'actualiser quelques règles de vie quotidienne



URBANISME

Tout projet de construction, de rénovation ou de modification de façades doit faire l'objet d'une autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovation de toits, etc.

La procédure de demande d'autorisation varie en fonction de la nature du projet et de son importance : permis d'aménager, permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, certificat d'urbanisme.

Le projet doit respecter le Plan Local d'Urbanisme, document de référence à l'échelle communale. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et les conditions d'aménagement.

Le demandeur ou pétitionnaire effectue sa demande en utilisant les imprimés règlementaires CERFA et fournit la liste des pièces (plans, photos, insertions paysagères, etc...) précisée dans l'imprimé. C'est un principe déclaratif engageant la pleine responsabilité du demandeur pour les documents et les informations fournis.

Ce dossier est déposé en Mairie contre récépissé. Il est transmis, pour instruction au service compétent de la Communauté de Communes (depuis juillet 2015).

Le Maire émet un avis sur la desserte du projet par les réseaux, la voirie, l'intégration architecturale, la sécurité publique, etc. Les différents gestionnaires concernés (ERDF, Syndicat des Eaux, TDL, SNCF, Pompiers, Commission d'accessibilité, etc) sont consultés en tant que de besoin.

La décision prend la forme d'un arrêté d'autorisation, avec de possibles prescriptions, ou de refus. L'arrêté est affiché en mairie. Les autorisations d'urbanisme sont exécutoires dès notification au demandeur. Une copie est transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité.

Le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu d'afficher les références de son autorisation sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau visible de la voie publique.

En fin de travaux, le demandeur fait parvenir en mairie sa déclaration d'achèvement des travaux (DACT). Une visite de conformité est alors effectuée par la commission municipale d'urbanisme.

- Vous trouverez tous les renseignements utiles, selon votre cas, sur le site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous apporter les compléments éventuellement nécessaires.

NUISANCES SONORES

A-t-on le droit de faire du bruit dans la journée ? Contrairement à une idée reçue, NON.

En journée, de 7h à 22h, il y a "tapage diurne" dès que le bruit "excède les inconvénients normaux de voisinage" ou qu'il résulte d'un "manque de précautions".

Tout comme le tapage nocturne, le contrevenant encourt, en journée, une amende de 3^{ème} classe en cas de constat par les forces de l'ordre, soit jusqu'à 450 €.

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont soumis à réglementation.

Pour le département de la Savoie l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif aux bruits de voisinage n'autorise l'utilisation des appareils à moteur thermique qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

CHIENS ERRANTS

Règles applicables aux chiens errants ou en état de divagation.

On parle de divagation du chien pour désigner un chien errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout chien errant peut ainsi être capturé par les services de fourrière et son maître passible d'une amende. Le maître d'un chien se doit en effet de connaître la loi sur la divagation du chien et la respecter.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable.

ÉLAGAGE

C'est au propriétaire et ou au locataire de couper les branches qui dépassent sur la voie publique. Celles-ci peuvent gêner les piétons mais aussi masquer les panneaux de signalisation. Sur ces fondements, la municipalité peut mettre en demeure le propriétaire ou locataire d'effectuer ces travaux. Si rien n'est fait, l'élagage est effectué par les services de la commune aux frais du propriétaire ou locataire.

74 €/heure pour l'élagage de haies
57 €/heure pour la coupe de branches d'arbres ou abattage d'arbres avec bois stocké sur l'accotement. Si une location nacelle est nécessaire, celle-ci sera refacturée (environ 350 €/jour).

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : une pratique interdite et punissable

En cette période de confinement et avec des conditions climatiques favorables, beaucoup de particuliers profitent pour faire l'entretien de leurs jardins, engendrant ainsi une production importante de déchets verts. Les déchèteries du territoire étant fermées suite aux restrictions gouvernementales imposées, plusieurs habitants ont donc fait le mauvais choix de brûler leurs végétaux.

Nous rappelons que cette pratique dégage divers polluants : hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes, monoxyde de carbone, etc dont des particules fines (PM10) fortement polluantes pour les personnes à proximité des feux.

Comme le stipule la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage des déchets verts, cette pratique est punissable d'une amende à hauteur de 450 €. En cette période d'épidémie il est primordial de pouvoir offrir une bonne qualité d'air aux personnes.

Afin de valoriser les végétaux à domicile plusieurs méthodes sont possibles :

- **Le mulching** : taille fine de l'herbe haute laissée sur place pour protéger et nourrir la pelouse.
- **La taille d'arbres** : les tiges longues et droites peuvent servir dans le potager. Les plus grosses branches peuvent être utilisées pour les barbecues de cet été.
- **La taille de haies et d'arbres** : entassées les tailles de haie et d'arbre peuvent servir d'abris pour la faune du jardin.
- **Le paillage** : les tontes de pelouse sèches peuvent servir de paillage pour les arbustes, haies ou au potager.

Il en va de la responsabilité de chacun de respecter l'interdiction de brûler les végétaux.

Infos pratiques



SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

- Adresse postale : 1 Place de la mairie - 73800 Ste-Hélène-du-Lac
Tél : 04 79 84 22 75
Courriel : mairie@sainte-helenedulac.com

- Horaires d'ouverture du secrétariat au public
Secrétaires : Mmes Nathalie CARRET et Estelle ROUX
- Mardi de 17 h à 19 h - Mercredi 14 h à 17 h - Vendredi de 16 h à 18 h
- Entretien avec le maire, ou un adjoint : sur RDV à solliciter auprès du secrétariat

DÉCHETS MÉNAGERS

- Collecte des ordures ménagères : tous les lundis en début de matinée, y compris les jours fériés.
- Tri sélectif - trois sites complets à :
 - La salle polyvalente
 - Au croisement de la route des Quatre chemins et Pichat (vers les lagunages)
 - Route adjudant Constant CHENE (parking de la Gare)
- + Un site partiel, rue Touvet.

DÉCHETTERIES

Carte d'accès aux déchetteries de Cœur de Savoie

À compter du 1^{er} janvier 2021, il sera nécessaire d'avoir une carte pour accéder aux déchetteries de Cœur de Savoie.

La demande de carte d'accès en déchetteries est gratuite et réservée aux particuliers ainsi qu'aux professionnels résidant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Effectuez votre demande en ligne : <https://cartesdecheteries.coeurdesavoie.fr/>

- **Horaires de la déchetterie de Porte de Savoie Francin :**
Lieu-dit ile Besson - Tél : 04 79 36 41 06
Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h30
Mardi, Mercredi : de 14h à 18h30

- **Horaires de la déchetterie de Pontcharra :**
Impasse Denis Papin - Tél : 04 76 97 19 52
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 8h à 12h et de 15h à 18h30



- **Horaires R de Récup à Pontcharra :**
90 Rue de La Ganterie à Pontcharra - Tél : 06 49 99 05 64
Web : rderecup.com

Ouverture à la vente : le mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h30 à 13h

Ouverture aux apports : le mardi de 14h à 17h30, le mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 10h à 13h

RECENSEMENT MILITAIRE ET JAPD

- Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès l'âge de 16 ans : se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

!! Attention, l'attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Après le recensement, chaque jeune recevra une convocation à la journée d'appel pour la préparation à la défense (JAPD), en général avant son 18^e anniversaire.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, les électeurs peuvent désormais s'inscrire sur les listes électorales au plus proche du scrutin. L'inscription est désormais possible jusqu'à six semaines du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente comme c'était le cas auparavant.

- Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site : <https://www.service-public.fr>, et aura la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 12 juin 2021 ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne.

INFO-PUBLIC a réalisé un document d'information à destination des citoyens. Toutes les informations liées aux élections municipales sont à retrouver sur leur site : www.info-public.fr

NUMÉROS UTILES

- **Urgences**
 - Pompiers 18
 - SAMU - Urgences médicales : 15
 - Appel d'urgence Européen : 112
 - Centre hospitalier de Chambéry : 04 79 96 50 50
 - Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
 - Gendarmerie Montmélian : 04 79 84 21 25 (après 19 h : 17)
 - Assistance sociale : 04 79 44 23 30 (Le Comte Rouge, Av de Savoie à Montmélian)
 - EDF Urgences-sécurité : 09 72 67 50 73
 - SOS Avocats : 06 73 55 79 06
- **Ecoles**
 - Ecole de Laissaud : 04 79 28 91 05
 - Cantine-garderie de Laissaud : 06 85 34 69 96 Mme TEDESCO
 - Ecole de Les Mollettes : 04 79 28 90 59
 - Cantine-garderie de Les Mollettes : 06 64 54 27 08 Mme COMPAGNO
 - Ecole de Ste-Hélène du Lac : 04 79 84 27 64
 - Cantine-garderie de Ste-Hélène du Lac : cantinegarderie@sainte-helenedulac.com

- **Administrations diverses**
 - Trésorerie-perception : 04 79 84 06 86
 - La Poste : 3631
 - Pôle Emploi : 39 49
 - Communauté de Communes Cœur de Savoie : 04 79 84 36 27
 - Territoire de Développement Local : 04 79 84 35 10
 - A.D.M.R. : 04 79 84 44 01 (rue Dr Veyrat à Montmélian)

OURS

Directrice de publication : Sylvie Schneider
Rédacteur en chef : Emmanuel Coux
Rédaction : Conseil municipal de Sainte-Hélène-du-Lac
Illustrations et photos : Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac - C.C. Cœur de Savoie (Alpespace)
- C. Garin - J-P. Dejos - CEN Savoie
Conception et mise en page : Studio Signé Blquette à Alpespace - www.signeblquette.com
Tirage : 450 exemplaires
Imprimé sur du papier recyclé certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement

ARCHIVES

Les archives municipales

Un témoignage de l'Histoire de Sainte-Hélène-du-Lac

Ce ne sont pas que de vieux parchemins !

Les archives municipales de Sainte-Hélène-du-Lac sont matériellement entreposées et préservées dans la **salle des archives** située au 1^{er} étage de la mairie, depuis la rénovation des locaux en 2016.

Tous les documents produits ou reçus par la commune sont des documents d'archives et relèvent du droit des archives publiques.

On y recense les délibérations, les cadastres, les documents d'administration, les biens communaux, les finances, la gestion du personnel et la réalisation des travaux d'urbanisme et d'assainissement.

Le plus vieux document recensé date de 1738 et le plus récent de 2011 !

Conserver de tels documents répond à un triple intérêt :

- assurer la gestion courante de la collectivité,
- faire valoir les droits des administrés et de l'administration,
- servir de matériau pour la recherche historique.

Qui peut consulter ?

Tout un chacun, quelle que soit sa nationalité, peut consulter gratuitement les archives de Sainte-Hélène-du-Lac en s'adressant à la mairie. **La première fois, une inscription est demandée** avec présentation d'une pièce d'identité : cela permet l'établissement de statistiques et une prévention d'actes malveillants à l'égard des documents.

Sous certaines conditions, des **photocopies** ou des **photographies** peuvent être demandées avec une **participation aux frais**, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de documents reliés, de pièces fragiles ou en mauvais état, de grands formats, ni de parchemins. Aucune sortie de documents n'est possible.

La consultation se fait dans le respect des délais de communicabilité fixés par le code du Patrimoine, afin de pouvoir respecter en particulier la protection de la vie privée.

Nous accueillons des étudiants, des chercheurs, des généalogistes et quiconque s'intéresse au passé de notre commune.

Que peut-on faire avec les documents d'archives ?

Les archives permettent de **découvrir l'histoire de la commune de Sainte-Hélène-du-Lac** sous des angles aussi variés que l'urbanisme, la démographie, les événements politiques, les loisirs, le développement économique, la vie sociale ou associative ou l'enseignement public de la commune.

Le rôle complémentaire des archives départementales

Les archives municipales sont automatiquement déposées aux archives départementales de la Savoie à l'expiration d'un délai de 120 ans pour les registres de l'état civil et de 50 ans pour les autres documents n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

Cependant, **la commune de Sainte-Hélène-du-Lac a fait le choix de conserver elle-même ses archives.**

Les archives de Sainte-Hélène-du-Lac déposées aux archives départementales concernent ainsi essentiellement les XVII^e et XVIII^e siècles et contiennent un registre des délibérations pour les années 1775-1805 qui livre des informations précieuses sur l'histoire de la commune.

Les archives des XIX^e et XX^e siècles sont restées en mairie et sont classées par domaines thématiques symbolisés par une lettre de l'alphabet :

- lettre doublée pour les archives anciennes antérieures à 1790
(ex : CC : finances, impôts, comptabilité).
- Une seule lettre pour les archives modernes
(ex : D : administration générale de la commune).

